



Ce document a été numérisé par le CRDP
d'Alsace pour la Base Nationale des Sujets
d'Examens de l'enseignement
professionnel

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE

option A : Styliste - Visagiste

option B : Coloriste - Permanentiste

EPREUVE U41 VENTE CONSEIL

CONSEILS AUX EXAMINATEURS

Selon le modèle, il sera demandé au candidat :

- ⇒ de proposer une coupe et une vente additionnelle
- ⇒ de proposer une coloration et la vente d'un shampoing
- ⇒ de proposer une permanente et la vente d'un après-shampoing
- ⇒ de proposer des mèches et la vente d'un shampoing
- ⇒ de proposer une coupe et la vente d'un shampoing raviveurs
- ⇒ de proposer une coloration et des mèches et la vente appropriée d'un soin
- ⇒ de proposer un défrisage et la vente d'un soin
- ⇒ de proposer une coiffure de circonstance (cérémonie, réveillon, mariage ...).